

1. Den Neustart des Chorsingens koordinieren.
2. Die Ausbreitung des Virus nach der Wiederaufnahme der Proben vermeiden.

COMMUNICATION DE LA TASK FORCE CHORALE SUISSE

Objectifs

1. Coordonner la reprise de la vie chorale.
2. Eviter la propagation du virus suite à la reprise des répétitions.

COMUNICAZIONE DELLA TASK FORCE CORALE SVIZZERA

Obiettivi

1. Coordinare la ripresa della vita corale.
2. Evitare la propagazione del virus dopo la ripresa delle prove.

Version du 19 12 2021

## Mesures et ordonnances du Conseil fédéral à partir du 20.12.2021



Pour les choristes de 16 ans et plus, le certificat COVID 2G ainsi que le port du masque sont obligatoires.



Dans les groupes où tout le monde dispose d'un certificat 2G+, il est permis de chanter sans masque.

Dans les groupes mixtes (2G et 2G+), tout le monde doit porter un masque.

2G

Ou



Pour les représentations à l'intérieur, le certificat COVID 2G et le port du masque sont obligatoires pour le public.

Pour les représentations à l'extérieur, le certificat COVID 3G est obligatoire à partir de 300 personnes.

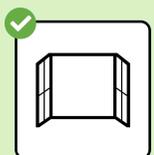
2G+

Un plan de protection doit notamment définir comment l'accès est contrôlé.

Il appartient à l'employeur de décider d'imposer ou non le certificat COVID à la directrice ou au directeur. Cela s'applique également aux musiciennes, musiciens et solistes engagés.



Lavage ou désinfection des mains.  
Désinfection des surfaces.



L'entier de la capacité du lieu peut être utilisée mais un système de ventilation efficace ou une bonne aération doit être garantie (vérification encouragée à l'aide d'un appareil de mesure du taux de CO2).



Rester à la maison en cas de symptômes.